



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2020/43**

**Objet : Chapitre 5.1**

**Autorisation de signature du Président**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre 2020, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL.

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24  
administrateurs représentant  
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 22  
( 30 voix)

Vote(s) pour 30  
Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de Seance :  
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :**

M. Marc AUDIER, M. Victor BERENGUEL, M. Jacques BILLON-TYRARD,  
M. Christian DURAND, M. Jean-Pierre GANDOIS, Mme Christine MAXIMIN,  
M. Bruno PARIS, M. Bernard RAIZER, M. Stéphane SCARAFAGIO,  
M. Pierre VOLLAIRE, M. Gérard CALVISI

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :**

Mme Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :**

M. Jacques FORTOUL, M. Frédéric REYNAUD, M. Manuel SICELLO,  
M. Jean-Michel TRON

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :**

Mme Carole CHAUVET, Mme Valérie ROSSI, M. Marc VIOSSAT, M. Jean CONREAUX

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :**

Mme Sophie VAIGNAY, M. Roger MASSE

**Pour les membres associés (sans droit de vote) :**

Etaient représentés et excusés :

M. Georges GAMBAUDO par M. Gérard CALVISI  
M. Arnaud GASTON par M. Jaques FORTOUL  
Mme Elisabeth JACQUES par M. Frédéric REYNAUD  
Mme MOSTACHI donne pouvoir à Mme CHAUVET

Etaient invités

Mme Monique FARNAUD, M. Serge COMBE, M. Alain BETTI

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de l'autoriser à signer les documents comptables notamment les titres de recette et les mandats relevant de la gestion ordinaire du Syndicat Mixte d'aménagement et de développement du lac de Serre-Ponçon.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres le Président à signer tout document comptable et tous actes ou documents afférents à la gestion ordinaire du Syndicat Mixte d'aménagement et de développement du lac de Serre-Ponçon.



Un spécimen de la signature du Président sera annexé à la présente délibération.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président,  
Victor BERENGUEL**



